Avis public



PROMULGATION RÈGLEMENT RCA14 17220

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 13 janvier 2014, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 10 avril 2014 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA14 17220 : Règlement autorisant un emprunt de 3 760 000 \$

pour des travaux de réfection et de protection

d'immeubles.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rezde-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 16 avril 2014

Arnaud Saint-Laurent Secrétaire d'arrondissement substitut